

« POSER LES BASES: AMELIORER LA SENSIBILISATION AU GENRE DES SYSTEMES JURIDIQUES »

Seminaire du Conseil de l'Europe
Chişinau, 24-25 octobre 2016

- M. Gábor SZÉPLAKI-NAGY
- procureur au Parquet général de HONGRIE
 - membre de la CEPEJ
- rapporteur au sein de la CEPEJ pour les questions d'égalité entre femmes et hommes

La CEPEJ

- **CEPEJ** – La **Commission européenne pour l'efficacité de la justice** a été créée le 18 septembre 2002 par la Résolution Res(2002)12 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.
- La **création de la CEPEJ** s'inscrit dans la volonté du Conseil de l'Europe de promouvoir l'Europe du droit et le respect des droits fondamentaux, sur la base de la Convention européenne des droits de l'Homme et notamment de ses articles 5 (**Droit à la liberté et à la sûreté**), 6 (**Droit à un procès équitable**), 13 (**Droit à un recours effectif**) et 14 (**Interdiction de discrimination**).
- La **CEPEJ a pour objet** l'amélioration de l'efficacité et du fonctionnement de la justice dans les Etats membres, et le développement de la mise en œuvre des instruments élaborés par le Conseil de l'Europe dans ce but.
- Le **statut de la CEPEJ** met l'accent sur la comparaison des systèmes judiciaires et sur l'échange de connaissances relatives à leur fonctionnement. La portée de cette comparaison dépasse l'efficacité au sens strict du terme, puisqu'elle s'intéresse tout particulièrement à la qualité et à l'efficacité de la justice.

Les activités de la CEPEJ

➤ Ses tâches consistent à

- analyser les résultats des systèmes judiciaires;
- identifier les problèmes qu'ils rencontrent;
- définir des moyens concrets pour améliorer, d'une part, l'évaluation des performances des systèmes judiciaires, d'autre part le fonctionnement de ces systèmes;
- apporter le cas échéant, à la demande d'un Etat, une assistance;
- suggérer aux organes compétents du Conseil de l'Europe les domaines dans lesquels l'élaboration d'un instrument juridique serait souhaitable.

Les activités de la CEPEJ

- Le travail mené dans notre Commission a fait la renommée mondiale de la CEPEJ en matière d'évaluation des systèmes judiciaires et de développement d'outils de gestion, de bonnes pratiques et lignes directrices pour l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la justice.
- Ces documents aident les juges, les administrateurs, les professionnels de la justice et les politiciens à rendre les systèmes judiciaires pour les citoyens d'Europe plus efficaces et efficients dans le cadre du respect des principes de la démocratie et de la primauté du droit.

Les activités de la CEPEJ

Evaluation des systèmes judiciaires

- Afin d'accomplir ces tâches, la CEPEJ a notamment entrepris un processus régulier d'évaluation des systèmes judiciaires des Etats membres du Conseil de l'Europe depuis 2004.
- En 2016 > **6e Rapport** publié le 6 octobre 2016 avec les données de 2014.

Rapport d'évaluation du fonctionnement
des systèmes judiciaires européens

ÉTUDES DE LA CEPEJ N° 23



Édition 2016 (données 2014)

Les activités de la CEPEJ

Evaluation des systèmes judiciaires

- Les **réponses nationales** contiennent aussi des descriptions des systèmes judiciaires et des explications qui contribuent pour beaucoup à la compréhension des données fournies. Elles constituent donc un complément utile au rapport qui, dans un objectif de concision et d'homogénéité, ne peut pas intégrer toutes ces informations.
- Une véritable **base de données** des systèmes judiciaires des Etats membres du Conseil de l'Europe est ainsi aisément accessible à tout citoyen, décideur public, praticien du droit, universitaire et chercheur.
- En 2014 première fois des pays non membres du Conseil de l'Europe, notamment **Israël et le Maroc** ont décidé de fournir de données à la Grille d'évaluation (données de base de 2012)

Les activités de la CEPEJ

Evaluation des systèmes judiciaires

- La CEPEJ souhaite stabiliser son questionnaire destiné à collecter dans les Etats membres l'information qualitative et quantitative sur le fonctionnement quotidien des systèmes judiciaires.
- L'objectif principal de cette stabilité est d'assurer la collecte de données homogènes d'un exercice à l'autre, permettant ainsi des comparaisons de données dans le temps, à partir de l'établissement et l'analyse de première séries statistiques.
- En 2016 la CEPEJ a décidé de modifier la manière de présenter les résultats de son cycle d'évaluation avec
 - 🕒 un rapport général comprenant les données et commentaires clé (faits et chiffres clés) qui permettent l'évaluation des systèmes judiciaires et leur évolution ;
 - 🕒 un rapport distinct et spécifique portant sur l'utilisation des technologies de l'information au sein des tribunaux ;
 - 🕒 une base de données dynamique ouverte au public sur internet, comprenant un système de traitement des données, qui permettra à toutes les parties prenantes d'analyser de manière indépendante, et selon leurs besoins, un jeu complet de données pour un groupe d'Etats ou tous les Etats concernés.

<http://www.coe.int/cepej>

Questions d'égalité entre les hommes et femmes au sein du Conseil de l'Europe

- 2009 - Comité des Ministres adopte la Déclaration « *Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans les faits* »
- Partant du constat établi de longue date que l'égalité entre les femmes et les hommes est capitale pour la protection des droits de la personne, le fonctionnement de la démocratie, le respect de l'Etat de droit, la croissance économique et la compétitivité, le Comité des Ministres a adopté *la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2014 -2017)*.
- Ce programme transversal a pour but de renforcer l'impact et la visibilité des normes en matière d'égalité en soutenant leur application dans les Etats membres à travers des mesures et initiatives concrètes dans un certain nombre de domaines prioritaires. Dans ce cadre plus général, la CEPEJ demande aux Etats membres des données spécifiques sur la répartition hommes/femmes parmi les juges.

Les activités de la CEPEJ

Grille d'évaluation de l'exercice

➤ Suite du développement au sein du Conseil de l'Europe des questions d'égalité entre les hommes et femmes, depuis 2012 quelques questions ont été complétées pour tenir compte de nouveaux sujets d'intérêt, tels que l'égalité entre hommes et femmes au sein des corps judiciaires, la grille a été amendée pour recevoir de données spécifiques sur les

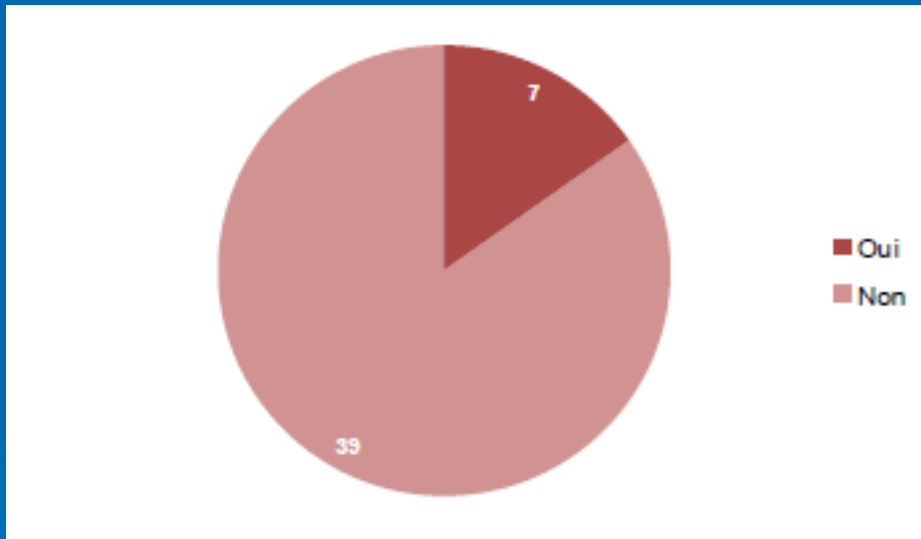
- mesures pour assurer la parité hommes / femmes lors du recrutement de juges professionnels (Q110-1)

- répartition hommes / femmes parmi les

** juges professionnels (Q46 et 47) et les*

** procureurs (Q55 et 56)*

Mesures pour assurer la parité hommes / femmes lors du recrutement de juges professionnels (Q110-1)



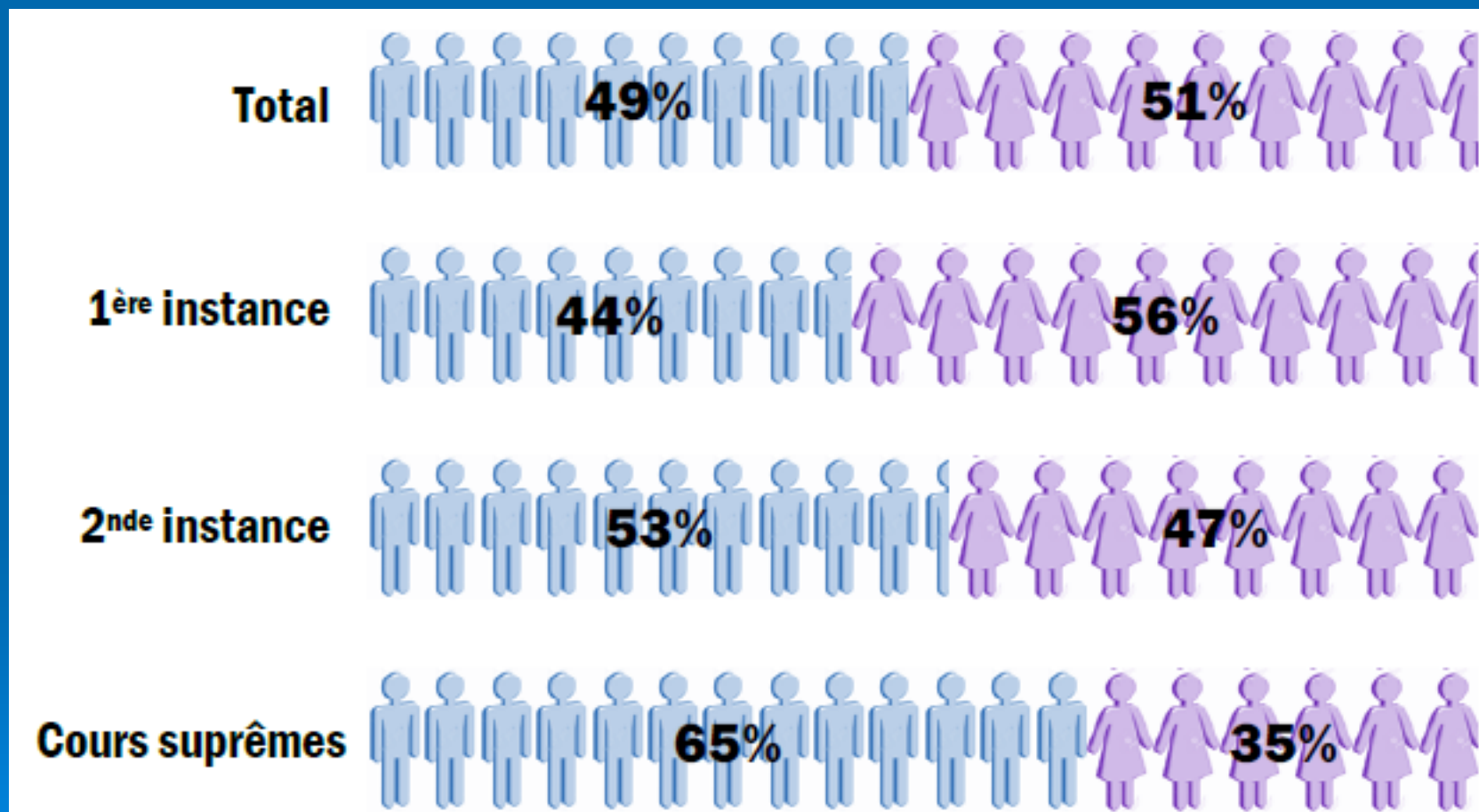
- Peu d'Etats ont à ce jour mis en oeuvre des mesures spécifiques visant à encourager la parité au sein du système judiciaire à travers le recrutement. Seuls l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, le Danemark, l'Allemagne, le Monténégro, la Norvège et l'Angleterre et Pays de Galles (RU) indiquent avoir mis en place des règles spécifiques dans ce sens.

ORGANISATION DES TRIBUNAUX

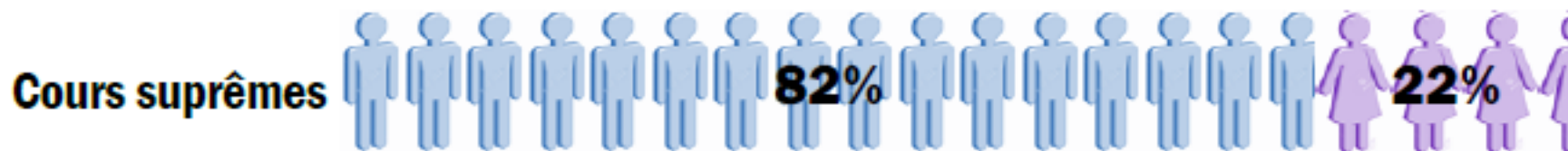
répartition hommes / femmes au sein des systèmes judiciaires par catégorie d'instance

- Ce chapitre analyse les données objectives fournies par les Etats concernant la répartition hommes/femmes parmi les juges professionnels, les présidents de tribunaux, les procureurs, les chefs des ministères publics, de manière générale et en fonction des différentes instances.
- La CEPEJ est néanmoins consciente que l'égalité entre hommes-femmes ne saurait se limiter à une telle analyse.

Répartition en % des juges professionnels par genre et par instance en 2014



Répartition en % des présidents de tribunaux par genre et par instance en 2014



Situation en Hongrie

2014

Etats / entités	Total des juges professionnels (ETP)		Juges professionnels de 1ère instance		Juges professionnels de 2nde instance		Juges professionnels de cours suprêmes	
	31%	69%	30%	70%	32%	68%	50%	50%
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes

Etats / entités	Total des présidents de tribunaux		1ère instance		2nde instance		Cours suprêmes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	46%	54%	45%	55%	48%	52%	100%	0%

Distribution en % des procureurs par instance et par sexe en 2014 (Q55)

- Les conclusions tirées pour les juges sont proches de celles qui résultent du tableau relatif aux procureurs. Globalement les effectifs se répartissent équitablement entre hommes et femmes. Mais les femmes sont majoritaires en première instance (53 %), alors que les hommes le sont en seconde instance (58 %) et encore plus devant la Cour suprême (63 %). La récente féminisation du corps des procureurs, à l'instar de la féminisation de celui des juges, est de nature à expliquer cette situation. En quatre années le nombre de femmes a augmenté de 4 % au sein des procureurs (cette augmentation a été de 5 % chez les juges).

	<u>Procureurs</u>	H	F	<u>Chefs de parquet</u>	
HONGRIE	Total	40%	60%	64%	36%
	• 1ère instance	36%	64%	60%	40%
	• 2ème instance	45%	55%	85%	15%
	• Parquet Général	53%	47%	100%	0%
				H	F

Situation en Hongrie

2010 - 2014

	2010	2012	2014
Juges professionnels (Total)	2891	2767	2813
Juges professionnels (hommes, total)	900	856	873
Juges professionnels (femmes, total)	1991	1911	1940
Court presidents (Total)	137	152	158
Court presidents (hommes, total)	81	71	72
Court presidents (femmes, total)	56	81	86
Procureurs (Total)	1741	1812	1869
Procureurs (hommes, total)	685	741	744
Procureurs (femmes, total)	1056	1071	1125
Chefs de parquet (Total)	162	167	163
Chefs de parquet (hommes, total)	93	104	104
Chefs de parquet (femmes, total)	69	63	59

Conclusions

- Une représentation équilibrée des femmes au sein du personnel est un objectif en lui-même qui doit être distinguée de la capacité à juger des affaires relatives aux violations des droits des femmes.
- Le sexe et le nombre ne garantissant pas des décisions justes et épargnées par les stéréotypes.
- La formation des juges et procureurs, quelque soit leur sexe, est primordiale pour améliorer l'accès des femmes à la justice.